

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **8 octobre 2012**

Délibération n° 2012-3281

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Augmentation de l'autorisation de programme globale 2012 - Logement social - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Corazzol

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 septembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 10 octobre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrère, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Daclin, Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à M. Rivalta), MM. Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi (pouvoir à M. Réale), Crédoz (pouvoir à M. Martinez), Blein (pouvoir à M. Sécheresse), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Palleja, Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), M. Vurpas (pouvoir à M. Joly).

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Darne JC., Hugué, Kabalo, Louis, Morales, Muet, Uhrich.

Conseil de communauté du 8 octobre 2012**Délibération n° 2012-3281**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Augmentation de l'autorisation de programme globale 2012 - Logement social - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'autorisation de programme globalisée (APG) destinée à l'action foncière pour le logement social est l'enveloppe annuelle qui permet de capter des opportunités par négociation amiable et surtout par préemption qu'on ne peut pas connaître à l'avance.

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) consacre 100 M€ pour cette ligne affectée au logement social.

En 2012, l'autorisation de programme investissement (API) foncier a été abondée pour 15 M€, ce qui s'avère insuffisant : les opportunités pour le logement social s'élèvent à 25 M€ (au 30 août 2012).

Les recettes à encaisser au titre de la convention de fonction d'agglomération et de centralité signée entre la Communauté urbaine de Lyon et la Région Rhône-Alpes sont estimées à hauteur de 1,96 M€.

Il est donc proposé au Conseil d'augmenter l'autorisation de programme globalisée 2012 de 1,96 M€.

Pour mémoire, l'autorisation de programme (AP) de 2011 a été augmentée de 6,4 M€, passant ainsi de 15 M€ à 21,4 M€ ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P14 - Soutien au logement social, sur l'opération n° OP14O1763 individualisée le 10 janvier 2012.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 1,96 M€ en dépenses à la charge du budget principal pour l'année 2012.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 16,96 M€ en dépenses et 1,96 M€ en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2012.